

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-655

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre
M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 novembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	<i>N° 2021-655</i>

Emmaüs Aquitaine - Aide en fonctionnement 2021 de Bordeaux Métropole au titre de la solidarité pour les associations d'utilité publique - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du mouvement Emmaüs et d'Emmaüs Aquitaine

Le Mouvement Emmaüs, créé en 1949 par l'Abbé Pierre, s'inscrit dans les valeurs défendues par Emmaüs international, fondées sur le Manifeste universel adopté en 1969 à Berne (Suisse) et enrichi depuis cette date.

Le combat essentiel est celui de la lutte contre la misère et la pauvreté, mené depuis maintenant plus de 70 ans.

Son objectif est d'agir avec et pour les personnes accueillies, les groupes Emmaüs et l'ensemble de la société.

Pour les personnes accueillies, il s'agit de favoriser un accueil digne et un accompagnement de qualité pour toutes les personnes accompagnées, promouvoir leur participation et leur prise de responsabilité.

Pour les groupes Emmaüs, il s'agit pour le réseau de soutenir la vie des groupes dans ses différentes dimensions dans une dynamique de coopération territoriale.

Vis-à-vis de la société, il s'agit d'affirmer une volonté de transformation sociétale et de promouvoir des modèles alternatifs.

Ses 4 piliers sont :

- la solidarité : le fruit de l'activité des personnes accueillies est consacré en priorité à leur propre prise en charge et à la solidarité. Le modèle Emmaüs promeut un modèle alternatif où le travail permet de se reconstruire tout en aidant les autres,
- l'accueil inconditionnel et la laïcité : quels que soient les parcours, les origines, la situation administrative, toute personne qui se présente dans une communauté Emmaüs est accueillie dans le strict respect de sa liberté et de sa dignité,
- l'autonomie par l'activité : pour Emmaüs, accueillir une personne en difficulté, c'est lui permettre de retrouver une place dans la société. A son arrivée dans une communauté, la personne est placée dans une position d'acteur d'un projet, qui mobilise ses compétences, en fonction de ses capacités. Cette adaptation de l'activité aux personnes accueillies est également appliquée aux salariés des comités d'amis et des structures d'insertion d'Emmaüs,

- le développement durable : la collecte, le réemploi et la vente d'objets, activité historique du mouvement, a permis de positionner Emmaüs, dans plusieurs filières (textiles, déchets électroniques, ameublement, etc.) comme un acteur majeur de la prévention des déchets, en luttant contre le « tout jetable » et en repoussant les limites de l'obsolescence programmée.

L'association Emmaüs Aquitaine, qui gère sur le territoire métropolitain le site de la communauté Emmaüs de Parempuyre, organise ses activités selon les principes du mouvement, réaffirmés par la nouvelle équipe dirigeante depuis 2019.

Elle se compose de 6 salariés pour 5,9 équivalents temps plein (ETP), 3,6 bénévoles ETP, ainsi que 62 adhérents au titre de l'année 2021. Elle accompagne 48 compagnes et compagnons en 2021, ainsi que 6 « passagers » (personnes bénéficiant en plus de l'accompagnement par le travail de l'hébergement et de l'aide alimentaire au sein de la communauté).

Les compagnes et compagnons présents à la communauté de Parempuyre restent le temps qu'ils souhaitent, avec pour seule obligation de respecter les règles de vie communes. Le site reçoit des personnes de tous horizons, leur propose de retrouver les repères d'une vie sociale organisée, une estime de soi, et contribue à leur fierté de se sentir à nouveau utiles en se mettant au service des plus démunis, grâce aux nombreuses actions de solidarité, financées essentiellement par la récupération et la vente d'objets.

Plan stratégique 2021 et plan d'actions de la communauté de Parempuyre

Le plan stratégique 2021-2022 du mouvement Emmaüs est le suivant :

- améliorer la qualité de l'accueil et l'accompagnement proposé par les groupes, avec
 - o le renfort les conditions d'un accueil digne et de qualité : en particulier dans l'habitat et les locaux d'activité,
 - o le partage avec l'ensemble des groupes d'un socle commun de valeurs, de principes d'accueil et d'accompagnement (définition et déclinaison de l'accueil inconditionnel),
 - o le développement de la professionnalisation de l'accompagnement dans les groupes,
 - o le soutien d'une démarche d'amélioration continue des pratiques et développer la formation comme levier essentiel d'autonomie.
- Sécuriser et renforcer les modèles socio-économiques au service du projet social, avec :
 - o l'accompagnement des groupes pour adapter leur activité et leur fonctionnement aux nouveaux enjeux : évolution du cadre réglementaire, du contexte économique et de l'écosystème du territoire,
 - o le développement des ressources financières pour les groupes, le renforcement notamment de la solidarité interne au mouvement (en particulier pour soutenir les groupes en difficulté),
 - o le renforcement du positionnement d'Emmaüs comme acteur incontournable de l'économie circulaire.
- Encourager les dynamiques de coopération territoriale, avec :
 - o une réflexion collective autour des besoins d'un territoire,
 - o un resserrement des liens entre les groupes d'un même territoire et avec leur écosystème associatif et institutionnel,
 - o une structuration du collectif Emmaüs dans les territoires,
 - o le développement des projets communs de mutualisation et de solidarité.

Cela se traduit au niveau d'Emmaüs Aquitaine par le maintien voire l'accroissement des prestations de collecte sur les communes de Bordeaux Métropole, ou plus rarement d'autres communes du Département de la Gironde.

La récupération des objets se concentre au niveau du site sur les matières suivantes :

- objets prêts à la vente,
- objets reconditionnés pour la commercialisation,
- objets triés remis à des partenaires de l'ESS (Economie sociale et solidaire),
- reliquats d'objets triés (métaux, emballages, ...) repris par des tiers,
- tout-venant non exploitable évacués par des prestataires contre rétribution.

Ainsi, une partie significative des objets déposés à la communauté Emmaüs de Parempuyre est stockée, triée, reconditionnée, revendue, réparée, afin d'alimenter la boutique ouverte au grand public ainsi que des acteurs de l'ESS et d'autres acteurs de la solidarité. Ce qui en fait un acteur fort de l'économie circulaire en lien avec une mission d'intérêt général de par l'appui aux publics qu'elle accompagne.

C'est dans cette optique que Bordeaux Métropole est sollicitée par Emmaüs Aquitaine, pour une aide en fonctionnement au titre de 2021, afin d'appuyer la dynamique de solidarité et d'accompagnement vers les publics éloignés de l'emploi, et reconnaître son rôle actif dans la circularité des objets de seconde main concourant à la réduction des déchets.

Budget prévisionnel de fonctionnement 2021 d'Emmaüs Aquitaine

Charges	En €	Recettes	En €	%
Achats	150 000	Ventes de produits finis et prestations de services	1 360 000	93,9%
Services extérieurs	103 000	Subventions d'exploitation	30 000	2,1%
Autres services extérieurs	84 550	Autres produits de gestion courante	1 000	0,06%
Impôts et taxes	32 000	Produits exceptionnels	2 000	0,14%
Charges de personnel	254 500	Transfert de charges	55 000	3,8%
Autres charges de gestion courante	556 950			
Charges exceptionnelles	2 000			
Dotations aux amortissements	265 000			
Total (en €)	1 448 000	Total (en €)	1 448 000	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 1^{er} octobre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'Emmaüs Aquitaine remplit une mission d'utilité publique en gérant l'accueil et l'accompagnement par le travail de personnes éloignées de l'emploi dans sa communauté de Parempuyre et concourt par son action au quotidien à la réduction des déchets

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 30 000 € au titre du soutien à la solidarité en faveur de l'association Emmaüs Aquitaine pour son plan d'actions 2021.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER